



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Accord-cadre multi-attributaires pour l'accompagnement et la professionnalisation des équipes pédagogiques de l'INTEFP

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES_25AC0003



1.	Présentation générale de l'INTEFP.....	3
1.1.	Nos missions	3
1.2.	Nos Publics.....	4
1.3.	Nos commanditaires	4
1.4.	Eléments de contexte	4
2.	Périmètre de la consultation	5
2.1.	Objet du contrat	5
2.2.	Objectifs généraux poursuivis.....	5
2.3.	Détail des prestations attendues - LOT unique : Besoin d'accompagnement des activités de formation de l'INTEFP	6
2.3.1.	CONCEPTION ET ANIMATION DE FORMATIONS A L'INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET DE FORMATION	6
2.3.2.	CONCEPTION ET ANIMATION DE FORMATIONS DE FORMATEURS REFERENCES « FORMAT DIALOGUE »	7
2.3.3.	INTERVENTIONS OU ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR DES THEMATIQUES EN LIEN AVEC LA PEDAGOGIE LORS D'EVENEMENTS/REUNIONS ORGANISEES PAR L'INSTITUT	7
2.3.4.	CONCEPTION ou ADAPTATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES	8
2.3.5.	CONSTRUCTION DE CAS/MISES EN SITUATION PEDAGOGIQUES	8
2.3.6.	ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES DANS LA CONDUITE DE LEURS PROJETS	8
2.3.7.	CONSTRUCTION ET ANIMATION D'ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION DES MAITRES DE STAGE/TUTEURS	9
2.3.8.	DEVELOPPEMENT ET EXPERIMENTATION D'INNOVATIONS PEDAGOGIQUES.....	9
2.4.	Durée du marché.....	10
3.	Modalités de déroulement du projet.....	10
3.1.	Diffusion	10
3.2.	Propriété intellectuelle.....	10
3.3.	Clause qualité.....	10
3.4.	Lieux d'exécution.....	11

1. Présentation générale de l'INTEFP

1.1. Nos missions

L'Institut National du Travail a été créé en 1975 pour former les inspecteurs du Travail.

Il s'est adapté aux évolutions des politiques publiques pour devenir en 1986 l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ce qui l'a amené à élargir son périmètre en formant tous les agents du ministère du travail. L'institut est organisé en multi-sites, avec 6 Centres Interrégionaux de Formation (CIF), situés à Bordeaux, Nancy, Nantes, Montpellier, Paris et Marcy l'Etoile (sur le site du siège). Cette couverture locale permet un accès facilité de nos publics à l'offre de formation sur l'ensemble du territoire.

Notre établissement a le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA).

Ses missions spécialisées, telles que décrites par le décret fondateur n° 2005-1555 du 13 décembre 2005 modifié, sont :

- La formation professionnelle initiale et continue des inspecteurs du travail ;
- La formation professionnelle continue des fonctionnaires et agents publics assurant des fonctions dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle La mise en œuvre d'actions de partenariat et de coopération nationales, européennes et internationales, avec d'autres organismes publics ou privés dans ses champs de compétences ;
- La contribution aux travaux de veille, de recherche et de diffusion sur les transformations dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Le concours à la création et à la dispensation de formations communes mentionnées à l'article L. 2212-1 du code du travail, visant à améliorer les pratiques du dialogue social dans les entreprises.

Deux grandes fonctions sont attribuées à l'INTEFP :

- Une fonction « Ecole », comprenant tout le volet formation et accompagnement des services du ministère du travail, mais également une offre de formation à destination d'agents d'autres ministères (inspecteurs du travail de l'ASNR, inspecteurs du travail des DREAL et des Armées, formations en santé sécurité au travail dans la fonction publique et lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel) ;
- Une fonction « Institut », qui contribue à alimenter la fonction école en développant et diffusant l'expertise sur les champs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, en pilotant des projets expérimentaux sur le dialogue social ou des dispositifs au format hybride qui, sans être des formations stricto sensu, accompagnent la montée en compétence d'acteurs publics ou privés (session nationale tripartite de l'INTEFP, référencement des organismes de formations communes au dialogue social, projets de coopération internationale, etc.).

L'INTEFP a ainsi toujours eu vocation à être un lieu de rencontres, d'échanges, d'innovations au service des administrations centrales, des services déconcentrés, des partenaires sociaux, et plus généralement de toutes les parties prenantes du champ du travail au sens large.

Par ailleurs, depuis la loi du 8 août 2016 relative au travail et à la modernisation du dialogue social, l'INTEFP est également en charge de la structuration d'une offre de formation commune des partenaires sociaux, destinée à améliorer les pratiques du dialogue social dans les entreprises. Cette mission a donné lieu à la création au sein de l'Institut d'une équipe dédiée au sein de la mission « Format Dialogue ».

Les ambitions de l'institut ont été formalisées dans un projet d'établissement 2025-2028 structuré autour de 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Être un contributeur actif d'une transition écologique juste, soutenable et inclusive dans toutes les activités et à tous les niveaux de l'établissement



Axe 2 : Asseoir la reconnaissance des actions et parcours de formation dispensés par l'Institut

Axe 3 : Consolider l'INTEFP en tant qu'acteur public de référence pour comprendre et agir sur les transformations du monde du travail

Axe 4 : Poursuivre l'intégration des fonctions transverses en amont de l'activité des fonctions Ecole et Institut, au service de la qualité globale

1.2. Nos Publics

Nos publics en formation initiale sont en premier lieu les futurs inspecteurs du travail.

Ces derniers viennent à l'INTEFP après avoir passé les concours leur donnant accès au statut d'Inspecteurs Elèves du Travail » (IET), parfois via sa classe Prépa Talents qui prépare au concours d'inspecteur du travail.

Nos publics en formation continue sont les agents des services déconcentrés travaillant sur les champs : travail, emploi, formation professionnelle et insertion qui viennent en formation pour mettre à jour et développer leurs compétences ou dans le cadre d'une mobilité fonctionnelle.

Nous accueillons aussi des agents publics ou salariés d'organismes assurant une mission de service public ayant des missions de prévention en matière de Santé Sécurité au Travail dans la fonction publique et de contrôle pour la lutte contre le travail illégal. Mais nous accueillons également des publics variés, de la sphère publique ou privée dans le cadre de différentes actions partenariales ou de la structuration de l'offre de formations communes.

1.3. Nos commanditaires

Nos commanditaires sont essentiellement les Administrations Centrales (Direction des Ressources Humaines des Ministères Sociaux, Direction Générale du Travail, Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Direction des Systèmes d'Information, DARES, DGAFP...) ainsi que les services déconcentrés (DREETS et DDETS). Mais également les administrations publiques et territoriales pour les formations relevant notamment du champ de la santé sécurité au travail et du travail illégal.

Des opérateurs de droit privé (entreprises, partenaires sociaux, ONG, branches professionnelles) à l'échelle nationale, européenne ou internationale sont également commanditaires ou partenaires de nos activités.

1.4. Eléments de contexte

L'évolution du contexte institutionnel et l'essor du numérique ont profondément modifié les métiers, les organisations, les modes de communication. Ces changements ont largement impacté notre modèle de formation et plusieurs lignes de force sont ainsi apparues comme incontournables pour notre institut :

- L'aspiration de nos publics à des méthodes pédagogiques variées et compatibles avec leurs contraintes professionnelles et personnelles
- L'importance de prendre en compte les spécificités de « l'adulte apprenant » et du fait qu'il s'agit de se professionnaliser, c'est-à-dire d'acquérir des compétences en situation de travail
- Les habitudes et les usages nouveaux liés aux réseaux sociaux
- Le besoin exprimé de partager des pratiques entre professionnels
- La généralisation de l'approche par les compétences et l'individualisation croissante des parcours
- Un continuum qui s'accroît entre formation initiale et formation continue
- L'essor de nouvelles méthodes d'accompagnement (intelligence collective, développement personnel professionnel, ...)
- La nécessité de valoriser la formation et d'accompagner la reconnaissance des compétences acquises
- La volonté de faciliter le dialogue entre expertise professionnelle et sphère académique
- L'objectif d'introduire une offre de formation-action et plus largement d'apprentissage expérientiel



L'INTEFP est par ailleurs certifié Qualiopi et a adopté une démarche d'amélioration continue de ses processus et de son offre de formation.

Pour accompagner sa stratégie de développement des compétences, l'institut souhaite recourir à des prestataires qui viendront en appui et en soutien des initiatives et projets portés par les équipes pédagogiques.

2. Périmètre de la consultation

2.1. Objet du contrat

Le présent cahier des charges des clauses techniques particulières (CCTP) concerne un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents et à bons de commande pour l'accompagnement et la professionnalisation des équipes pédagogiques de l'institut.

La terminologie « équipes pédagogiques » recouvre à la fois :

- Les agents en poste qui assurent dans les différents départements de l'institut des activités relevant du champ de la formation et de la pédagogie (conception de module de formation, accueil et suivi des apprenants). Cela représente environ 50 agents.
Dans le cadre de ses activités au sein du réseau des écoles de service public (RESP) l'institut peut également être amené à proposer certaines de ses actions à des responsables pédagogiques d'autres écoles partenaires.
- Les formateurs occasionnels recrutés par l'institut pour concevoir et animer les modules de formation pour les différents publics accueillis. Le vivier des formateurs est constitué d'environ 700 personnes. Ces formateurs sont issus de milieux professionnels et institutionnels hétérogènes.
- Le réseau des organismes de formations externes et référencés qui déploient les formations communes pour les partenaires sociaux. La structuration de l'offre de formations communes, regroupée sous la marque format dialogue, est portée par une équipe dédiée à l'appui au dialogue social.

2.2. Objectifs généraux poursuivis

Appuyer et renforcer l'expertise des équipes pédagogiques en les accompagnant dans les grands projets pédagogiques portés par l'institut.

Former et accompagner les 210 organismes de formation référencés « Format dialogue » par l'institut.



2.3. Détail des prestations attendues - LOT unique : Besoin d'accompagnement des activités de formation de l'INTEFP

2.3.1. CONCEPTION ET ANIMATION DE FORMATIONS A L'INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET DE FORMATION

Pour accomplir ses différentes activités l'Institut s'appuie sur ses agents mais également sur une ressource formative constituée d'agents en poste dans les services déconcentrés ou en administration centrale qui se mobilisent pour concevoir et animer (en présentiel ou à distance) les sessions de formation.

La ressource formative de l'Institut est donc composée de professionnels, formateurs occasionnels, parfois très occasionnels, qui sont regroupés en réseaux de formateurs. Ces réseaux prennent en charge les différentes thématiques constituées en modules de formation, parfois très courts, proposés aux différents publics.

En 2025 il existe près de 100 réseaux de formateurs qui regroupent plus de 700 intervenants.

Les réseaux de formateurs ont pour mission de :

- scénariser et formaliser des produits de formation
- animer des actions de formation en prenant appui sur les modules conçus par les réseaux
- évaluer les attentes des stagiaires, les prérequis et les acquis à l'issue de la formation
- actualiser et enrichir les produits pédagogiques existants

Depuis quelques années les évolutions dans le champ de la formation professionnelle sont venues réinterroger les pratiques des acteurs du système de formation de l'Institut. Parmi les évolutions significatives on peut retenir : les innovations pédagogiques et technologiques, la diminution des temps de formation, la complexité des demandes, des délais de mise en œuvre contraints.

Pour répondre aux nouveaux enjeux de la formation professionnelle l'INTEFP souhaite proposer à ses formateurs une offre de formation renouvelée.

Cette offre devra permettre aux intervenants de :

- Construire des offres de formation modulaires dans une logique d'individualisation des apprentissages
- Développer des approches multimodales avec une articulation de temps d'apprentissage à distance, des temps en présentiel et des actions de formation en situation de travail
- Diversifier les méthodes pédagogiques mobilisées en développant les usages du numérique, en s'appuyant sur des principes d'intelligence collective et d'une manière générale en renforçant l'interactivité
- Acquérir les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre à distance des formations
- Accompagner la démarche d'amélioration des processus d'évaluation des prérequis et des acquis
- Renforcer la qualité et la pertinence des supports pédagogiques, des livrables de formation (par exemple le livret stagiaire)
- Favoriser l'animation à plusieurs intervenants dans un contexte inter-institutionnel.

Les modules de formation conçus par les prestataires devront pouvoir être dispensés aussi bien en présentiel qu'en distanciel pour des groupes avec des effectifs de 15 participants au plus.

Le prestataire devra être en capacité de déployer plusieurs sessions de formation en simultané sur une même période et/ ou plusieurs fois sur une même année.

Dans le cadre des marchés subséquents il pourra être demandé au prestataire de proposer une méthodologie d'enquête quantitative et qualitative afin de déterminer les besoins de formation des réseaux de formateurs et les leviers d'engagement des formateurs dans l'acquisition de nouvelles compétences et l'adoption de nouvelles modalités pédagogiques.



2.3.2. CONCEPTION ET ANIMATION DE FORMATIONS DE FORMATEURS REFERENCES « FORMAT DIALOGUE »

L'originalité du dispositif des formations communes au dialogue social nécessite de former les formateurs des organismes de formation référencés dans le respect du cadre posé par le cahier des charges général de l'Etat, publié le 31 juillet 2018 au BOTEFP, pour :

- Acquérir des compétences comportementales particulières appliquées au contexte des formations communes,
- Apprendre à faire de la rétroaction constructive,
- Mettre en place les conditions de réussite d'une formation commune,
- Progresser en travaillant entre pairs.

La formation devra être modulaire, elle sera construite autour d'un parcours de formation proposant des journées d'apports pédagogiques (dans la limite de deux journées consécutives) et de divers ateliers notamment de retour d'expérience (co-développement), d'apprentissage à l'animation d'outils de coopération.

Le prestataire devra diversifier les méthodes pédagogiques, intégrer les principes de l'intelligence collective et de l'intelligence émotionnelle.

Le prestataire pourra s'appuyer sur les outils pédagogiques existants, construits par la Direction de l'innovation et des partenariats de l'INTEFP.

Les modules de formation conçus par les prestataires devront pouvoir être dispensés aussi bien en présentiel qu'en distanciel pour des groupes avec des effectifs de 10 participants au plus.

La recherche d'un prestataire repose sur la nécessité de mobiliser 4 jours d'animation ou de facilitation par année pour répondre à un triple besoin de l'équipe de l'INTEFP :

- Conception pédagogique
- Appui à l'animation du réseau des organismes de formation référencés "formation commune"
- La formation de formateurs

2.3.3. INTERVENTIONS OU ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR DES THEMATIQUES EN LIEN AVEC LA PEDAGOGIE LORS D'EVENEMENTS/REUNIONS ORGANISEES PAR L'INSTITUT

Les besoins de deux publics cibles sont visés pour cette recherche de prestation : les formateurs et les équipes de l'INTEFP.

- Les formateurs sont regroupés en réseaux thématiques animés par des responsables de projet de l'institut.

Au-delà des réunions de réseaux annuelles l'institut souhaite renforcer ses actions de communication vis à vis de ses formateurs afin :

- de les informer des grands projets pédagogiques portés par les équipes,
- de les sensibiliser aux enjeux de la politique de formation de l'établissement,
- de les accompagner dans leur professionnalisation en leur proposant des interventions extérieures sur des thématiques ou sujets relevant de la pédagogie.

Dans ce cadre le prestataire pourra être sollicité pour construire et animer une intervention/des interventions sur une thématique donnée lors de réunions de réseaux ou regroupement de formateurs.

L'amplitude du format des interventions pourra varier de 1h à la journée.

Les interventions devront pouvoir être réalisées en présentiel sur l'un des 6 sites de l'institut ou en distanciel.



- L'INTEFP organise également des ateliers et réunions de travail pour ses agents qui assurent l'activité pédagogique ou pour les équipes projets dédiées.

Afin d'accompagner la montée en compétences des agents de l'INTEFP, le prestataire pourra être sollicité pour concevoir et mettre en œuvre des interventions thématiques ciblées sur une pratique pédagogique et notamment sur l'innovation pédagogique.

2.3.4. CONCEPTION ou ADAPTATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES

Avec l'objectif de développer des modalités d'apprentissage interactives **l'INTEFP souhaite pouvoir disposer d'outils favorisant la pédagogie active.**

L'innovation pédagogique est placée au cœur du projet pédagogique de l'institut.

Les outils pédagogiques pourront répondre à plusieurs objectifs :

- être utilisés à l'appui d'un scénario pédagogique
- permettre la mesure de l'évaluation des pré requis ou des acquis de formation
- permettre d'accompagner les équipes sur des projets pédagogiques impliquant le recours à l'IA
- introduire ou renforcer la ludo-pédagogie.

Le prestataire devra porter une attention particulière à l'ergonomie, à la convivialité des outils et proposer des outils utilisables/mobilisables dans le cadre de formations proposées aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

2.3.5. CONSTRUCTION DE CAS/MISES EN SITUATION PEDAGOGIQUES

Afin de dépasser le modèle classique des formations descendantes orientées vers la transmission d'informations et l'apport de connaissances l'institut souhaite que ses formations soient davantage centrées sur l'acquisition de gestes métier.

Les parcours de formation ont vocation à être de plus en plus construits selon une logique d'approche par les compétences.

Pour accompagner ce mouvement l'objectif est de construire une bibliothèque d'exercices, de cas pédagogiques, de simulation ou jeux de rôle permettant de rendre l'apprenant acteur de sa formation et de favoriser l'acquisition de compétences.

2.3.6. ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES DANS LA CONDUITE DE LEURS PROJETS

Pour aider les équipes dans la conduite de certains projets d'envergure, l'INTEFP pourra solliciter un appui auprès de prestataires extérieurs.

Cet appui pourra prendre différentes formes :

- Assistance à la conception de dispositifs de formation

Le prestataire devra apporter son concours dans l'élaboration du déroulement général du module de formation (proposition de séquençement, méthodes pédagogiques, supports) et dans l'élaboration d'un programme de travail permettant au réseau de formateurs de respecter le cadre défini par le cahier des charges spécifique de l'action de formation.

Cette aide pourra porter dans certains cas sur une assistance à la définition des objectifs de formation et des objectifs pédagogiques, dans des situations de dispositifs complexes.

Le prestataire pourra également, sous l'autorité du responsable de projet, prendre en charge l'animation pédagogique des sessions de conception lors des réunions des réseaux de formateurs.

A ce titre il devra :

- ☞ Proposer un séquençement de la réunion permettant de dynamiser la production collective,



- ✎ Assurer l'animation et la régulation du groupe de formateurs en tirant le meilleur des participants (énergie, créativité, intelligence des équipes),
- ✎ Assurer aux formateurs du réseau des apports en pédagogie appliqués au produit de formation à élaborer,
- ✎ Faciliter l'appropriation par les participants des apports pédagogiques et le transfert de ceux-ci aux situations auxquelles ils sont confrontés,
- ✎ Informer le responsable de projet régulièrement de l'état d'avancement des travaux, ainsi que des difficultés de toute nature pouvant survenir,

Les prestations attendues seront précisées à chaque fois dans le cahier des charges spécifique à chaque marché subséquent.

- Appui méthodologique à la conduite de projet

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre de certains grands chantiers pédagogiques (approche par les compétences, individualisation des parcours, digitalisation des formations, hybridation des formations...) l'institut pourra solliciter une expertise extérieure pour l'aider à structurer ses réflexions, instruire la faisabilité et l'opportunité du projet et l'outiller dans ses démarches.

Exemple de projet : construction d'un référentiel de formation

La durée de l'accompagnement pourra être variable selon la complexité du projet à mener.

2.3.7. CONSTRUCTION ET ANIMATION D'ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION DES MAITRES DE STAGE/TUTEURS

L'un des axes majeurs de la réforme de la formation statutaire des inspecteurs du travail est celui de l'accompagnement renforcé des publics.

Cet accompagnement est réalisé par une équipe pédagogique élargie composée des maîtres de stages /tuteurs dans les services lors des périodes de stage et des responsables pédagogiques en poste dans les CIF et à Marcy l'étoile

La formation initiale des Inspecteurs santé sécurité au travail de la fonction publique, ISST, s'appuie également sur les principes d'alternance et de tutorat.

Les périodes d'alternance et le développement des situations d'apprentissage au sein des services nécessite un accompagnement et une professionnalisation des maîtres de stages /tuteurs.

Il sera demandé au prestataire de concevoir et de prendre en charge des actions de formation permettant de professionnaliser le réseau des maîtres de stage et tuteur autour de 9 compétences clés :

1. Préparer l'arrivée de l'alternant dans le service
2. Accueillir l'alternant à son arrivée dans le service
3. Faciliter l'intégration de l'alternant au sein du service
4. Suivre le parcours de l'alternant en lien avec les équipes pédagogiques de l'INTEFP
5. Organiser le parcours au sein du service
6. Accompagner l'alternant dans son parcours d'apprentissage
7. S'appuyer sur des situations de travail pour développer les apprentissages
8. Guider l'apprenant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages
9. Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail

2.3.8. DEVELOPPEMENT ET EXPERIMENTATION D'INNOVATIONS PEDAGOGIQUES

Dans les champs thématiques du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'INTEFP souhaite renforcer ses capacités d'innovation pédagogique à travers l'accompagnement de ses équipes à la démarche de développement de



projets innovants.

L'innovation est entendue comme levier de transformation des pratiques pédagogiques au service des apprentissages des publics de l'INTEFP.

L'innovation pédagogique est recherchée à la fois pour développer l'offre de formation mais également pour des "dispositifs apprenants", poursuivant un autre objectif mais nécessitant une montée en compétences des acteurs.

L'innovation recherchée doit répondre à des besoins identifiés des publics ou des équipes de l'INTEFP, être différente des pratiques pédagogiques existantes, renforcer les liens avec le champ académique, être réalisable et ses résultats mesurables et engager l'INTEFP dans un processus de développement collectif.

Le prestataire devra proposer un accompagnement des équipes au développement de projets induisant une approche pédagogique innovante : recherche de financement, diagnostic, conception, mise en œuvre et évaluation des projets.

Cette prestation peut comporter une phase de formation des équipes de l'INTEFP, mais pas uniquement.

Elle peut comporter le cadrage et l'accompagnement d'expérimentations pédagogiques, notamment tournées vers l'apprentissage collectif et expérientiel.

Le besoin estimé pour l'INTEFP est d'un projet de développement mobilisant une approche d'innovation pédagogique ou d'expérimentation pédagogique par an, pour la durée du marché.

2.4. Durée du marché

Ce marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans renouvelable deux fois 1 an.

3. Modalités de déroulement du projet

Dans le cadre des marchés subséquents, chaque demande fera l'objet d'un cahier des charges spécifique permettant de circonscrire le périmètre du projet, définir les interlocuteurs, spécifier les attendus et définir le calendrier de réalisation.

La gestion de chaque projet sera organisée autour des grandes phases suivantes :

- Au démarrage du projet : une réunion de lancement (équipe projet, attentes des parties prenantes, objectifs, étapes-clés, livrables et calendrier)
- Suivi de l'avancement de projet : processus itératif entre le prestataire et le responsable de projet
- Réalisation et livraison des prestations : mise sous assurance qualité du dispositif
- En fin de projet : réunion de fin de projet afin de dresser le bilan de projet

Dans le cadre de l'émission des bons de commande, se référer aux modalités prévues à l'article 2 du CCAP.

3.1. Diffusion

Les ressources multimédia créées auront vocation à être utilisées principalement via le LMS de l'Intefp (Moodle).

3.2. Propriété intellectuelle

Toutes les productions réalisées dans le cadre du marché seront utilisées conformément aux articles 32 à 37 de l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles.

3.3. Clause qualité

En vue de positionner l'INTEFP comme organisme de formation dans ses domaines de compétence et de renforcer la qualité des formations proposées, une démarche qualité est mise en œuvre, notamment en réponse aux exigences de la certification QUALIOPi prévue par le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.



Les activités de l'institut s'inscrivent dans le respect des critères relatifs à la qualité des actions de formation professionnelle continue :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

La démarche de certification en cours implique l'acceptation par les prestataires des clauses suivantes :

- Le titulaire se conforme aux engagements de la démarche qualité de l'INTEFP.
- Le titulaire accepte de faire l'objet d'une évaluation de ses compétences au cours du contrat par le donneur d'ordre, selon les mêmes modalités que celles applicables aux formateurs de ce dernier.

3.4. Lieux d'exécution

Les prestations seront exécutées de manière privilégiée dans l'un des six sites de l'institut :

- Marcy l'Etoile
- Bordeaux
- Montpellier
- Nancy
- Nantes
- Paris

Elles pourront également être mises en œuvre sur tout le territoire métropolitain.

